

Règlement Particulier du tournoi de Montreuil – 4^{ème} édition

ARTICLE 1 : GENERALITES

1.1. Le tournoi est autorisé sous le numéro 2505475 et sous le nom «Tournoi de Montreuil 4^{ème} édition». Il se déroule le samedi 4 juillet le dimanche 5 juillet 2026 au gymnase Auguste Delaune, 2 Rue de Nanteuil, 93100 Montreuil, sur 7 terrains.

1.2. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après. Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points.

1.3. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence joueur. Tout joueur non licencié à la date du tirage au sort sera automatiquement exclu des tableaux.

1.4. Le Juge-Arbitre de la compétition est François Pont-Ribeau. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

1.5. Les gestionnaires et organisateurs de la compétition sont Marius Begey et Germain Truong-Loï: inscription.tournoi.montreuil@gmail.com

ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

2.1. Le tournoi «Tournoi de Montreuil 4^{ème} édition» est un tournoi national SENIOR. Cependant, les joueurs des catégories minime, cadet, junior et vétéran sont autorisés à s'inscrire dans les tableaux seniors.

2.2. Les 4 séries proposées seront réalisées par niveaux : R4/R5, R6/D7, D8/D9, P/NC.

2.3. Les tableaux ouverts dans chaque série seront Double Hommes, Double Dames, Double Mixte.

2.4. Les joueurs ont la possibilité de s'inscrire sur deux tableaux : DD/DX ou DH/DX. Les Doubles Hommes et Dames auront lieu le samedi, les doubles mixtes le dimanche.

2.5. Tous les tableaux se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) suivie d'une phase en élimination directe. Dans la mesure du possible, le comité organisateur privilégiera 2 sortants par poule.

2.6. En cas d'inscription inférieure ou égale à 5, le tableau se jouera obligatoirement en poule unique. Un tableau ne sera ouvert qu'avec un minimum de 4 inscrits.

2.7. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner les tableaux.

2.8. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) selon les règles de priorités indiquées dans l'article 3.5.

2.9. Selon l'article 3.2.1.5 du règlement général des compétitions, dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut être supérieur de plus de 1000 points à celui du moins bien

classé. Si ce cas de figure est rencontré à l'issue de la période d'inscription, alors le comité d'organisation avertira puis retirera du tableau le ou les joueurs concernés. Le ou les joueurs concernés peuvent être « le joueur le mieux classé » ou « le joueur le moins bien classé ». Le choix du ou des joueurs à retirer sera dicté en fonction de critères organisationnels. Ces critères sont laissés à l'appréciation du comité d'organisation en concertation avec le juge-arbitre.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

3.1. L'inscription au tournoi se fera uniquement en ligne sur le site Badnet. Le compte du club recevra une confirmation des joueurs pris ou non au tournoi ainsi que les convocations.

3.2. Les inscriptions seront ouvertes du 21-03-2026 à 14h00 au 03-06-2026 à 23h59. Les classements seront arrêtés à cette date. Le nombre maximal d'inscrits sera de 320.

3.3. Le mercredi 3 juin au plus tard, les joueurs inscrits pourront se connecter à BadNet et voir s'ils sont retenus sur le tableau principal ou sur liste d'attente.

3.4. La date du tirage au sort est fixée au 19 juin 2026. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour déterminer les têtes de série.

3.5. La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des règlements suivant l'inscription réalisée en ligne sur le site Badnet. Une inscription ne sera validée que lorsque le paiement aura été réalisé. La date de paiement du premier joueur sera retenue comme date d'inscription de la paire.

3.6. Les frais d'inscription s'élèvent à 17€ pour 1 tableau et à 23€ pour 2 tableaux. Le règlement se fera uniquement en ligne. Attention sans règlement le joueur ne pourra pas participer au tournoi.

3.7. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et le dimanche de 07h30 à 19h00.

3.8. Dans le cadre de notre événement, des photos peuvent être publiées sur notre site internet. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur nos sites merci de nous le signaler lors de l'événement à la table de pointage et/ou table de marque, un formulaire sera mis à votre disposition.

ARTICLE 4 : FORFAITS

4.1. Tout joueur, et représentant légal, s'inscrivant au tournoi « Tournoi de Montreuil 4^{ème} édition » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2. Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

4.3. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1. Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur le site badnet. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre.
- 5.4. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les RSL 3. Ils seront fournis pour les finales. Ils seront en vente sur place.
- 5.5. Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.6. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Le Juge-arbitre ne pourra désigner d'arbitre ou faisant office lors de la compétition. En cas de nécessité seuls des compteurs de points pourront être désignés.
- 5.7. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.8. Sur les terrains 2 et 6, si le volant frappé par un joueur lors de l'exécution de son service touche un élément de structure du gymnase, le service sera à refaire (une fois maximum lors d'un même point). Tout autre volant qui touchera un obstacle dans le gymnase sera compté faute.
- 5.9. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels technique et les membres du comité d'organisation.
- 5.10. Le conseil est autorisé, pour toutes les séries, entre les points et lors des pauses règlementaires.
- 5.11. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12. La participation au « Tournoi de Montreuil 4^{ème} édition » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.